

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

CHEMINOTS

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

FÉVRIER
2014



STOP
aux accords
de libre-échange

70^e année - n°2 - février 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P.4



ÉDITO

Ils ne sont pas
dangereux ;
ils sont en danger !
P. 3



LE MOT QUI PUE

La crise
P. 7



CHEMINOTS

Vigilance P. 9

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Bureau des femmes de la CGSP wallonne se penchera sur :

LES VIOLENCES ÉCONOMIQUES FAITES AUX FEMMES

**Le mercredi 12 mars à 10h,
Grande salle de la Régionale CGSP de Namur,
rue de l'Armée Grouchy, 41, 5000 Namur**

Si les femmes belges peuvent être satisfaites de toute une série de droits et de libertés dont rêvent beaucoup de femmes opprimées de par ce monde, elles n'en restent pas moins victimes de nombreuses discriminations sur le plan socio-économique.

En effet, aujourd'hui encore, les femmes constituent le gros du bataillon des travailleurs pauvres et précaires. Elles représentent la majorité des travailleurs salariés à temps partiels ; leur taux d'emploi reste inférieur à celui des hommes sans autre raison que la persistance de stéréotypes de genre et leur salaire moyen reste inférieur de 22 % à celui des hommes...

Nul ne peut plus l'ignorer : l'Europe entière a tourné le dos aux politiques de relance pour s'enfoncer dramatiquement dans une austérité dont les travailleurs ne sont nullement responsables. Les réductions de dépenses publiques visant à assurer une protection sociale sont nettement plus susceptibles d'influer sur les femmes que sur les hommes. Les mesures d'exclusion du chômage qui prendront effet au 1^{er} janvier 2015 toucheront près de 55 000 personnes. 60 % d'entre elles seront des femmes !

La crise apparaît brutalement comme l'alibi rétrograde d'une société capitaliste qui tend à toujours limiter davantage l'individualisation des droits et à restreindre les libertés pourtant chèrement conquises.

Plus que quiconque, les femmes savent combien la crise met en péril les revendications que chaque jour, courageusement, elles mettent sur le métier pour faire évoluer leurs droits. Elles n'ont que trop connu les affres de la misère pour ne pas s'opposer de toutes leurs forces aux conséquences délétères de la crise et de l'appauvrissement généralisé des travailleurs.

Le programme complet de cette activité sera publié dans la prochaine Tribune.



Manifestation pour le droit à l'avortement

Ce mercredi 29 janvier, nous nous sommes joints aux ONG européennes qui ont manifesté à Bruxelles pour soutenir les Droits des femmes espagnoles et le Droit à l'avortement en Europe.

Le 20 décembre dernier, le Conseil des ministres espagnol a approuvé un projet de réforme de la loi actuelle sur les droits sexuels et reproductifs. Si ce projet est voté, l'avortement ne sera possible en Espagne qu'en cas de viol avec plainte préalable ou en cas de grave danger, certifié par deux médecins, pour la santé physique ou psychique de la femme enceinte.

En dehors de ce cadre très restrictif, tout avortement serait considéré comme un crime, ne laissant aux femmes vivant en Espagne que deux possibilités : se rendre à l'étranger pour y bénéficier d'un cadre légal et d'un avortement médicalement sûr ou avoir recours à l'avortement clandestin, avec des risques évidents pour la santé.

La nouvelle loi proposée par le ministre de la Justice espagnol constitue un retour en arrière de trente ans ! En s'attaquant ainsi aux droits des femmes, le gouvernement espagnol renonce à remplir son rôle fondamental de garant de l'égalité et des droits humains.



Ressortissants afghans : la FGTB exige un arrêt immédiat des expulsions

La FGTB insiste pour que les Autorités belges agissent d'une manière qui soit respectueuse des Droits de l'homme.

Depuis le début de cette année 2014, deux ressortissants afghans ont été expulsés vers l'Afghanistan et donc renvoyés dans un pays où leur sécurité ne peut être garantie.

La FGTB réclame la mise en œuvre d'un moratoire sur toutes les expulsions vers l'Afghanistan en raison de la situation sécuritaire sur place. Elle demande aussi l'octroi aux ressortissants afghans d'un titre de séjour provisoire en attendant le réexamen correct de leur dossier.

Il n'est pas acceptable qu'un état de droit comme le nôtre poursuive sa politique actuelle et confine des hommes dans des centres fermés avant de les renvoyer de force vers Kaboul. Au contraire, la Belgique se doit d'offrir des conditions de vie dignes à des familles qui, si elles ne sont actuellement pas expulsées, sont forcées de vivre depuis des mois dans des conditions humaines et sanitaires indignes dans l'église du Béguinage !

La FGTB est solidaire avec les ressortissants afghans qui tentent de faire entendre leurs droits à la sécurité et à la protection depuis des mois dans le cadre d'actions dignes et pacifiques.

**ACTEURS
DES
TEMPS PRÉSENTS**

Ils ne sont pas dangereux ; ils sont en danger !

Les échéances électorales se rapprochent de plus en plus. Le triple scrutin du 25 mai prochain conditionne la vie politique et sociale de notre pays. Les politiques de notre pays ne semblent plus agir et prendre position qu'en fonction de cette échéance, l'élection de nouvelles assemblées régionales, communautaires, fédérales et européennes.

Certains dossiers semblent connaître des évolutions importantes. À titre anecdotique, la spectaculaire évolution de la situation des chevaux « retraités » de la police. Une lettre d'une égérie du cinéma et sympathisante de l'extrême droite aura suffi pour maintenir leurs droits, tant mieux mais pourquoi ne pas garantir la retraite des humains ?

D'autres problèmes semblent inspirer à la classe politique de ce pays, au mieux, un silence gêné, au pire, des discours scandaleux. Il en va ainsi de la situation de quelques centaines de réfugiés afghans. La ministre De Block a ainsi osé comparer l'insécurité en Afghanistan avec celle de sa ville de Merchtem. Pour rappel, l'Afghanistan connaît une situation de guerre depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui encore, le taux de mortalité est extrêmement élevé, a fortiori si on est une femme ou si on est membre d'une minorité ethnique ou religieuse. Des millions d'Afghans ont été contraints de fuir leur pays. 95% de ces personnes sont au Pakistan ou en Iran, seule une extrême minorité est venue trouver refuge en Europe. Dans le monde, selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés, un réfugié sur quatre est Afghan. Les quelques centaines de réfugiés que le gouvernement belge veut renvoyer dans leur pays ne sont donc pas des profiteurs.

L'expulsion d'étrangers comme l'exclusion des chômeurs sont deux facettes d'une même politique : l'austérité.

Leur présence menace-t-elle l'équilibre de notre pays ? Au contraire, plusieurs études démontrent que les réfugiés, et même l'immigration en général, apportent au pays d'accueil plus de retombées positives d'un point de vue économique que de charges.

Reste l'hypothèse d'une perturbation de l'ordre politique.

Le gouvernement actuel craint que s'il fait un geste d'apaisement sous forme d'un moratoire des expulsions, ce qui est la revendication des Afghans et des associations qui les soutiennent, ça ne soit une voie royale pour Bart De Wever et la N-VA.

L'urgence est de saisir que nous ne pouvons déroger à notre obligation d'humanité ! Accorder notre protection à quelques centaines d'Afghans ne nous menace en rien mais leur refuser ce droit élémentaire leur fait risquer la mort et nous conduit tout droit vers l'inhumanité.

L'expulsion d'étrangers comme l'exclusion des chômeurs sont deux facettes d'une même politique : l'austérité. Un jour, peut-être, nos comptes publics seront dans les normes fixées par des autorités technocratiques et non légitimes mais nous aurons, de manière certaine, abandonné notre qualité d'humanité depuis longtemps.



Ces traités internationaux qui



Alors que l'OMC tente en grandes pompes de relancer un cycle de négociations multilatérales en obtenant pour tout résultat le difficile accouchement d'une souris, l'Union européenne, depuis de nombreuses années déjà, a axé sa politique commerciale extérieure sur la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange (Accords de partenariat économique) et d'accords bilatéraux d'investissement avec des régions ou pays tiers.

Déjà fortement controversés pour leur manque de transparence lors des négociations, l'absence ou la non prise en compte d'études d'impact social et environnemental, et les effets néfastes qu'ils ont sur les champs économiques les plus fragiles, sur les conditions de vie et de travail et sur les services publics, ces accords bilatéraux de libre-échange côtoient à présent des accords beaucoup plus globaux et conséquents, véritables mastodontes dirigés par une oligarchie financière, prêts à écraser tout obstacle sur leur passage.

Pourquoi faut-il s'inquiéter ?

Ainsi, sont en ce moment négociés, dans la plus complète opacité par un groupe de technocrates attachés aux grandes banques et aux multinationales, trois accords déterminants pour l'avenir des services publics et, plus largement, pour celui des droits des travailleurs : **l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada, l'Accord de partenariat transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis et l'Accord sur le commerce des services** qui, comme son nom l'indique, est directement attaché à la libéralisation des échanges et des investissements dans le secteur des services, en cours de négociation entre 37 États parmi lesquels l'UE compte pour un seul État.

Ces trois accords, négociés parallèlement à des discussions géographiques plus lointaines entre les États-Unis et les pays du Pacifique (Accord Trans-

Pacifique), ont en commun de nombreuses caractéristiques qui représentent à plusieurs niveaux une réelle menace.

Menace contre la démocratie : le système « investisseur contre État »

Tout d'abord, le secret dans lequel les négociations ont lieu évince tout débat politique et public sur leur contenu. Nombreux sont les gouvernements qui prennent connaissance des accords une fois le contenu de ceux-ci clôturé.

Ensuite, sous couvert de « favoriser la liberté de circulation des biens et services » et de « faciliter les investissements », le système porté sur la table des négociations est beaucoup plus insidieux qu'un simple accord de commerce. Il consiste en effet, sous prétexte de « contrer les distorsions législatives » (autrement dit, le travail parlementaire), à déplacer les lieux de décision et de règlement des litiges de la sphère démocratique à la sphère privée. Une disposition prévue dans ces accords appelée « **règlement des différends entre États et investisseurs** » (« Investor-State Dispute Settlement ») permet aux multinationales de « *traîner en justice les gouvernements dont l'orientation politique aurait pour effet d'amoinrir leurs profits* » (Lori Wallach, *Monde Diplomatique* novembre 2013). Les trois accords de partenariats cités plus haut prévoient ainsi que « *les législations en vigueur [tant nationales que régionales et locales] se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises, sous peine de sanctions*

commerciales [et/ou financières] pour le pays contrevenant » (op.cit.).

• Une justice de classe

Ainsi, concrètement, cela voudrait dire qu'un cabinet privé d'avocats d'affaires liés à une multinationale pourrait faire prévaloir les intérêts de celle-ci sur la volonté du Parlement et sur toute norme démocratiquement instituée. « *Sous un tel régime, les entreprises seraient en mesure de contrecarrer les politiques de santé, de protection de l'environnement ou de régulation de la finance mises en place dans tel ou tel pays en lui réclamant des dommages et intérêts devant des tribunaux extrajudiciaires* ». Imaginons par exemple Monsanto exigeant de telle commune wallonne qu'elle impose des OGM et du bœuf aux hormones dans la nourriture de ses écoles... Dans ce système, il n'existe aucun droit équivalent pour les institutions démocratiquement élues ou les citoyens qui voudraient contester ce type de décision.

Il ne s'agit donc plus exclusivement, ou même principalement, de commerce, mais de plus en plus d'imposer de nouvelles restrictions à la capacité de l'État de réglementer. De même, alors que l'Union européenne elle-même s'enfonce d'un cran supplémentaire dans l'austérité en adoptant le TSCG, qu'en sera-t-il des quelques balises obtenues parfois de haute lutte dans les directives européennes ? Qu'en sera-t-il, par exemple, de l'exclusion de l'eau du champ d'application de la directive concessions ? Laisserons-nous nos voix être bâillonnées si machinalement ? Certains États sont réticents à ce système, ou veulent à tout le moins y mettre des balises, mais ils représentent une faible minorité. L'accord UE-Canada, le premier des trois dans le calendrier des ratifications, inclut jusqu'à présent ce mécanisme de tribunal antidémocratique. S'il est maintenu, il sera extrêmement difficile de le faire enlever de l'Accord transatlantique et de l'ACS, l'accord avec le Canada devant servir de tremplin pour celui avec les États-Unis.

Menace contre les droits des travailleurs et le respect des normes sociales et environnementales

Les accords bilatéraux de libre-échange « classiques » ont mené, dans de nombreux cas, à la détérioration des conditions de vie et de travail des populations. Cela se traduit la plupart du temps par des pertes d'emploi conséquentes aux privatisations, une flexibilité accrue, la volatilité des prix des denrées alimentaires, l'augmentation du contrôle par les multinationales sur les services et les ressources naturelles, la non-reconnaissance des droits des travailleurs et des conventions collectives. Un très grand nombre de témoignages apportés par les mouvements sociaux et syndicaux va dans ce sens et ce malgré l'obligation formelle de prendre en compte ces préoccupations lors de la conclusion de l'accord.

• Le contournement des normes

Les trois partenariats évoqués ci-dessus vont plus loin dans le contournement des normes.

En effet, si sur le papier ces accords prévoient le respect des conventions de travail et environnementales, ces dispositions sont dès le départ fort peu utiles car elles n'auront, juridiquement, **aucune force contraignante**.

Par contre, toute entreprise s'estimant lésée par une politique « trop » sociale à son goût pourra obtenir une compensation pour les pertes qu'elle estimera encourir. Des poursuites pourraient par exemple être engagées contre l'État belge s'il maintient l'indexation automatique des salaires ou s'il souhaite augmenter le salaire minimum.

Menace contre les services publics

La mise en œuvre de nombreux accords de libre-échange a mené, dans la plupart des cas, à une détérioration du niveau de qualité, de sécurité, d'égalité de traitement et de promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs (valeurs communes établies dans le Protocole 26 du Traité de Lisbonne) des

services publics via leur libéralisation et leur privatisation.

• Une seconde vie pour l'AGCS

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) promu par l'OMC il y a 15 ans et fortement contesté pour son caractère fossoyeur des services publics, réapparaît aujourd'hui sous une forme plus vicieuse encore, via l'Accord sur le commerce des services. Cet accord, qui concerne 37 pays à l'échelle mondiale, prévoit l'intensification des échanges commerciaux et investissements dans le secteur des services (un marché « juteux » générant environ 70 % du PIB des pays industrialisés), basant la libéralisation de ces derniers sur le principe d'une « **liste négative** » : les gouvernements doivent lister explicitement les services qu'ils ne souhaitent pas voir libéraliser, les autres l'étant automatiquement.

L'accord UE-Canada et l'accord UE-États-Unis (transatlantique) sont sur la même longueur d'ondes, prévoyant par ailleurs un effet « de cliquet » rendant quasiment impossible tout retour à la sphère publique d'un service privatisé. Il est clair également qu'aux termes de cet accord il sera plus difficile aux municipalités d'organiser de nouveaux services sociaux sous contrôle public.

Que faire ?

La priorité face aux menaces que constituent ces différents accords est avant tout l'**information**. Trop nombreuses sont encore les personnes qui ignorent leur existence et le danger qu'ils représentent à tous les échelons de la vie quotidienne de tout un chacun. Et pour cause, leur négociation se fait dans le plus opaque secret.

Il est urgent d'en prendre conscience, et d'inciter à la mobilisation.

L'Accord sur le commerce des services fait déjà l'objet de nombreuses campagnes citoyennes et syndicales à travers le monde, notamment via l'Internationale des services publics (cf. www.world-psi.org).

Quant aux accords UE-Canada et UE-États-Unis, leur ratification devra passer au minimum par le Parlement européen, et au mieux par la signature de l'ensemble des parlements nationaux des États membres de l'Union. C'est la seule porte d'entrée possible à une remise en question de ces accords, et il est donc grand temps de mettre un pied syndical dans cette porte !

Les élections européennes approchent, l'enjeu est de taille, il s'agit purement et simplement de défendre notre droit à la démocratie et à la sauvegarde de services publics de qualité.

Si nous voulons faire entendre notre voix et inverser l'ordre des priorités en faveur des travailleurs, le vote massif, conscientisé, pour un Parlement européen incarnant les valeurs de gauche que nous défendons, s'avère indispensable pour l'avenir de tous(tes).



« Si ça marchait, ça se saurait ! »

L'accord de partenariat transatlantique et celui avec le Canada ont un précédent : l'ALENA (l'Accord de libre-échange nord-américain) signé en 1994 et incluant déjà la disposition juridique « investisseur contre État ».

Résultats :

- dumping sur l'agriculture par les grosses compagnies américaines : 15 millions de paysans mexicains se sont retrouvés à la rue sans moyens de subsistance !
- dumping social commercial via fusions et acquisitions au profit des grosses entreprises et du meilleur prix. Rien qu'au Canada, 350 000 entreprises ont mis la clé sous le paillason. Aux États-Unis, elles seraient près de 400 000. Au Mexique, encore davantage ;
- l'application du mécanisme « investisseur contre État » a déjà coûté au Canada plus de 160 millions de dollars en dommages et intérêts à des entreprises privées, pour avoir suspendu des opérations de forage et d'utilisation de produits toxiques afin d'en évaluer l'impact sur l'environnement.

Cela fait 30 ans que l'on nous vend la recette du libéralisme économique comme la seule possible pour réduire la pauvreté, augmenter la croissance et donc l'emploi et les richesses. Or, depuis 30 ans, le fossé entre riches et pauvres n'a jamais été aussi profond, et le nombre de personnes souffrant de la pauvreté ne cesse de s'accroître.

Un AMI qui ne nous veut pas du bien

L'Accord sur le commerce des services (ACS) est inspiré de l'Accord général sur le commerce des services, mais il n'est pas directement discuté au sein de l'OMC.

Le groupe de négociateurs, auto-dénommés les « vrais bons amis des services », se réunit en marge de l'Organisation mondiale du commerce et va beaucoup plus loin dans la portée des négociations.

Le but : réintroduire par la fenêtre l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements) rejeté par la porte par le Parlement européen en 1998.

L'Afrique du Sud, par exemple, a déjà fait savoir qu'elle ne souscrirait à aucun accord où figurerait la disposition « investisseur contre État ».

Conclusion : avec un minimum de volonté politique concertée et coordonnée, il est bel et bien possible de bloquer ces accords destructeurs.

Les cibles c'est nous

La mise en concurrence des travailleurs via des politiques fiscales et sociales différentes, donnant beau jeu à la compétition entre « plus offrants », a déjà les conséquences désastreuses que l'on connaît.

Si l'Union européenne entérine ces accords sous leur forme actuelle, elle permettra le déplacement du pouvoir en se soumettant aux règles supranationales contenues dans ces accords.

Les directives, règlements et protocoles régissant aujourd'hui l'UE n'auraient dès lors plus aucune valeur face aux règles édictées en faveur des intérêts privés sans consultation démocratique.

Parmi les principales cibles d'un tel processus : les secteurs des soins de santé, de l'éducation, et l'eau, biens communs jusqu'à présent sauvegardés de toute commercialisation non balisée.

(Lien utile : www.no-transat.be)

La crise

La crise, la crise, voilà un mot que nous entendons à tort et à travers, voilà un mot qui est ressassé sans cesse et encore plus depuis l'écroulement de la finance mondiale. Ainsi, n'importe quel quadragénaire n'a connu que la crise, celle-ci est en quelque sorte devenue la norme et l'invariant stable de nos sociétés.

Le terme *crise* est supposé évoquer une situation aiguë, conjoncturelle (alors que là on parle d'une situation qui dure depuis les années 70) et sa définition évoque un changement subit, souvent décisif, favorable ou défavorable, du cours d'une maladie ; une période décisive ou périlleuse de l'existence, ou encore une phase difficile traversée par un groupe social.

De quoi la crise est-elle le nom ?

Par ailleurs, l'emballlement médiatique qui accompagne « la crise », les « crises » empêche de poser un diagnostic clair sur le fonctionnement du système. Mais de quoi la crise est-elle le nom ?

Grâce à la crise, une certaine idéologie du fatalisme fabrique de l'impuissance et de la résignation. Combien de fois n'avons-nous pas entendu l'antienne – et combien de fois allons-nous encore l'entendre d'ici mai 2014 ? – « *C'est la crise, il faut faire des efforts !* » ? C'est en effet à la faveur de « la crise » que nous assistons au démantèlement de toutes les conquêtes sociales offrant une protection au citoyen.

C'est à la faveur de « la crise » que nous assistons au démantèlement de toutes les conquêtes sociales offrant une protection au citoyen.

Grâce au recours généralisé à ce vocable générique, il est aussi possible de confondre les conséquences (l'imposition de l'austérité) avec les causes et les origines (répartition inégale des richesses, dérégulation et libéralisation de l'économie, prédation financière) et ainsi de noyer le poisson et de reporter la culpabilité sur autrui.

La crise est ainsi un opérateur commode

qui nous impose des cadres qui ne font que renforcer la domination des schémas de pensée en orientant les politiques économiques depuis quelques décennies.

Une diversion désastreuse

Cette pratique permet de présenter une décision politique comme étant naturelle, sans alternative possible et dans ce cadre-là, l'imposition de l'austérité ou de la rigueur semble être la chose la plus naturelle au monde. Parler de la « crise », c'est faire comme si nous subissions une catastrophe naturelle obéissant à un ordre transcendant toute action politique. Pour le dire autrement et pour citer Mark Twain, « *Quand on a un marteau dans la tête, on voit tous les problèmes en forme de clou* ».

Ainsi, au nom de la crise, des personnes présentées comme des victimes de celle-ci sont en fait exploitées et sacrifiées par les capitalistes à l'œuvre. Et dans ce cadre, il est opportun de se demander si la crise existe réellement ou si elle touche réellement tout le monde : 20 % des plus riches détiennent 60 % du patrimoine. En 2012 (en pleine « crise »), le nombre de millionnaires a augmenté en Belgique de 7 % tandis qu'un quart de la population est dans une situation financière difficile ou est susceptible de tomber dans la précarité. Comment ne pas voir dans le recours au terme de « crise » un effet d'aubaine, un écran de fumée, un leurre, « une arnaque, un récit inventé par une oligarchie mondiale pour préserver ses intérêts »¹.

Une logique de prédation financière

La crise fonctionne comme un mot écran qui cacherait l'état permanent du système, le carburant invisible et



naturel du moteur du capitalisme et constituerait ainsi la valeur refuge de ce dernier. Par ailleurs, ce que l'on appelle « crise » est « un outil politique essentiel pour la gestion des populations aussi bien productives que surnuméraires et si la crise révèle quelque chose, c'est moins la cupidité des « marchés » que la sujétion politique de tous les États à la logique économique »².

Bon nombre de citoyens sont convaincus qu'il n'y a pas d'alternative, ils se trompent.

En somme, l'austérité issue de « la crise » n'est pas une fatalité mais la conséquence de décisions politiques et ce qui a été fait peut être défait. Ainsi, si à la place de « crise », on disait logique de prédation financière, les enjeux seraient assurément plus clairs, et même si cette résistance à la narration de la crise et cet effort de lucidité ressemblent parfois à la volonté de vouloir vider la mer à la petite cuillère, le renversement de perspectives obtenu par le changement sémantique permet de libérer l'imaginaire : bon nombre de citoyens sont convaincus qu'il n'y a pas d'alternative, ils se trompent.

1. Patrick Viveret, « *La crise est une arnaque* », *Libération* 14-15/09/2013, propos recueillis par Sylvain Bourmeau.

2. Eric Hazan, Kamo, *Premières mesures révolutionnaires*, Paris, La Fabrique, 2013, p.19.

Bruxelles prend son avenir **en main**

Après la mise en perspective politico-historique et le bilan, la seconde journée de séminaire sur les institutions de la Région de Bruxelles-Capitale s'est concentrée sur l'analyse et les perspectives dans le cadre de la 6^e réforme de l'État. Fidèle à son idéal de solidarité, notre syndicat a apporté une réflexion constructive pour les évolutions à venir, tenant compte aussi bien de l'intérêt des travailleurs et de Bruxelles que des intérêts collectifs.



Pour Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FG TB-Bruxelles, la réforme est majeure et complexe. Ce sont des compétences importantes qui passeront du niveau fédéral vers les entités fédérées avec les budgets liés de l'ordre de 17 milliards d'euros. Une des conséquences sera que l'État pourra réduire d'un quart ses prélèvements fiscaux tandis que régions et communautés ne recevront que 90 % des budgets initiaux et devront trouver des moyens complémentaires. Cette réforme est aussi considérée comme transitoire dans la mesure où une période de dix ans est prévue pour parvenir à son implémentation complète. Cela implique la révision des lois spéciales de financement qui régissent les transferts de moyens entre les entités selon des clés de répartition qui restent à préciser.

La FG TB impliquée

Devant l'ampleur de la tâche, il était logique que le gouvernement s'attache à réorganiser la structure institutionnelle sans s'occuper du contenu des politiques transférées. Dans son rôle de partenaire social, la FG TB-Bruxelles s'est investie dans l'analyse des implications de ces transferts pour la région bruxelloise, ses travailleurs et ses citoyens pour faire connaître ses options. Elle a été partiellement entendue.

Bruxelles confirme son évolution vers une région à part entière. Ceci se concrétise notamment par l'autonomie constitutive qui permettra au parlement

bruxellois de décider lui-même de sa composition et de son fonctionnement ainsi que de celui du gouvernement tandis que les garanties communautaires, parité linguistique au sein du gouvernement et la représentation des néerlandophones à Bruxelles continueront à être garanties par le fédéral.

Pour la FG TB, Bruxelles s'étend bien au-delà des dix-neuf communes et il faut aborder les problématiques de la région sous l'angle de la communauté métropolitaine s'étendant aux Brabants flamand et wallon afin que ces territoires ne se livrent à une concurrence malsaine.

Rétablir l'équilibre

Bruxelles souffre de certains préjugés et contre-vérités que la FG TB entend démontrer pour proposer des solutions réalistes.

Les critiques stigmatisent d'abord la complexité institutionnelle à cause de laquelle Bruxelles serait moins bien gérée que les autres régions. La rigueur des chiffres démontre que le nombre d'élus, les recettes, les subsides, mais aussi les dépenses sont en réalité inférieurs à ceux des autres régions. Ce qui nous inquiète particulièrement en termes de services publics et de services aux publics car Bruxelles en tant que capitale du pays et siège des institutions européennes, connaît d'énormes besoins et contraintes face auxquelles les moyens alloués ne sont pas suffisants. En effet, Bruxelles accueille une forte proportion de travailleurs qui paient leurs impôts en

Flandre et en Wallonie ainsi que des travailleurs européens exonérés d'impôts en Belgique alors qu'ils ont recours aux infrastructures de mobilité et de soins de santé, entre autres, sans contribuer à leur financement. En dépit du refinancement de 461 millions, la clé de répartition de l'IPP reste fondamentalement inadéquate.

En matière d'emploi et de précarité, le problème qui se pose est lié au faible niveau moyen de qualification des demandeurs d'emploi bruxellois. Un paradoxe et un handicap puisque la région est un énorme pôle d'emplois... à forte exigence de qualification.

Exigence de négociation sociale

À l'heure où la 6^e réforme de l'État va être mise en œuvre, il est temps de renouer avec la concertation et la négociation entre organisations syndicales et autorité publique !

De nombreux aspects notamment liés aux transferts de fonctionnaires accompagnant les transferts de compétences sont à préciser. Il est temps d'en finir avec l'antisindicalisme ambiant, entretenu par les médias et qui consiste à présenter de manière réductrice l'action syndicale alors qu'elle est constructive et vise l'intérêt collectif !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB

www.cgsp-acod-bru.be





Vigilance

Nous voici arrivés à un moment crucial où les dossiers européens influencent directement les conditions de travail des Cheminots.

Dès maintenant, nous sommes précipités au sein des réalités qui vont influencer la situation des travailleurs du rail.

Des décisions aux répercussions sociales très profondes seront bientôt prises.

Oui, la libéralisation du trafic voyageur national est à nos portes.

Les opérateurs privés sont dans les starting block afin de concurrencer le système actuel.

À l'aube du 4^e paquet ferroviaire, il est impensable que le chemin de fer soit mis dans l'impossibilité de jouer son rôle en matière de progrès social...

À cette occasion, il ne faudrait pas que l'on tente, sous prétexte de rentabilité, de réduire nos activités ferroviaires et d'amputer le réseau de certaines petites lignes.

Rappelons le caractère vital de celles-ci pour certaines régions.

L'enjeu est capital pour les Cheminots et notre organisation syndicale.

Cela implique essentiellement deux choses : une présence syndicale et une cohésion des travailleurs.

L'action syndicale doit être étendue et active au niveau de la communication européenne autant qu'au niveau national.

L'union des travailleurs doit être aussi forte et compacte à l'échelle européenne qu'au sein des différents pays.

En ce qui concerne l'action syndicale européenne, elle retient depuis longtemps l'attention de notre organisation.

Elle vise à donner toute son impulsion aux Comités de l'ETF et ne néglige aucun effort pour promouvoir au sein de l'Europe un front syndical des Cheminots.

Au front uni d'une majorité des gouvernements, il faut que nous opposions celui des Cheminots !

*Michel Abdissi
Président*

Le 4^e paquet ferroviaire... Notre avenir est en péril !

ETF appelle à l'action tous les Cheminot(e)s en Europe

le 25 février 2014 de 13h à 15h30 à Strasbourg



• Pourquoi cet appel à l'action ?

Fin février, le Parlement européen votera le 4^e paquet ferroviaire. C'est la première décision importante qui sera votée par l'un des deux législateurs européens (l'autre étant le Conseil des ministres des Transports européens). Ce paquet se compose de six lois européennes. Celles-ci sont contraignantes pour tous les États membres de l'UE. Elles imposeront les futures conditions pour le secteur ferroviaire, et par conséquent pour les cheminot(e)s.¹

• Quels enjeux ?

Dans le pilier politique de ce 4^e paquet ferroviaire, la Commission européenne propose l'ouverture des marchés et la concurrence pour les services de transport de passagers nationaux et met en péril l'existence d'entreprises ferroviaires historiques en fixant des conditions sévères pour l'organisation des entreprises intégrées.

La Commission des Transports (TRAN) du Parlement européen, lors du vote du 17 décembre 2013, modifie partiellement certaines dispositions mais confirme principalement l'approche de la commission :

- libéralisation du transport national de passagers et, en particulier, celui à grande vitesse (libéralisation en libre accès) d'ici 2022 ;
- accélération et simplification de la mise en concurrence des services publics ferroviaires (séparation des contrats, accès au matériel roulant par transfert du risque financier aux pouvoirs publics, conditions strictes pour l'attribution directe de contrats de service public avec des compétences pleines données à la commission pour définir les critères ;
- priorité à la séparation du gestionnaire de l'infrastructure et de l'exploitation en durcissant les conditions pour les entreprises ferroviaires intégrées.



Un aspect positif du vote du 17 décembre : la Commission TRAN du Parlement européen a renforcé la partie sociale du règlement OSP en le rendant obligatoire aux autorités compétentes d'exiger des normes sociales dans l'offre en compétition et/ou pour le transfert de personnel en cas de changement d'opérateur.

Très négatif : la Commission TRAN a introduit un « considérant » sur la question du service minimum en cas de grève. Il s'agit d'une attaque contre un droit fondamental : le droit de grève !

• Quelles seraient les conséquences pour les cheminot(e)s ?

En bref, avec l'extension de la concurrence pour le transport national de voyageurs et l'éclatement des entreprises intégrées restantes, le processus de privatisation et la pression pour une réduction des coûts que nous avons déjà dû affronter dans le passé continueront avec les conséquences que l'on connaît :

- réduction des effectifs,
- augmentation de l'externalisation et de la sous-traitance,
- augmentation de l'emploi atypique et précaire,
- augmentation de l'utilisation d'intérimaires,
- intensification des charges de travail et de la pression,
- augmentation de la flexibilité du travail, du travail fractionné et des heures supplémentaires.

Cela affectera inévitablement la sécurité et la qualité de service.

La concurrence en libre accès du transport de passagers signifie que les lignes rentables seront l'objet de toutes les convoitises. Partant, 2 ou 3 opérateurs deviendront directement concurrents sur la même ligne par le biais de l'offre de prix. Les conditions de travail, la qualité du service et la sécurité seront en jeu tant pour le nouvel opérateur que pour l'ancien. Tous les deux fixeront leurs priorités sur les profits à faire. Les pertes attendues des opérateurs constitueront les risques de voir les trains moins rentables ou en dehors des heures de pointe disparaître. Il va sans dire que les passagers pourraient être gagnants sur les lignes rentables mais être perdants sur les autres.

¹ La procédure de co-décision de l'UE prévoit deux ou même trois lectures dans les deux chambres, le Parlement européen et le Conseil. Ce vote est la première décision de la lecture du Parlement européen. Il est cependant très important car il définit la position du Parlement européen dans ses futures négociations avec le Conseil.

De plus, le pouvoir public devra payer plus pour maintenir la même offre dans les régions les moins desservies.

Plus d'appels d'offres concurrentiels dans les services publics du transport contre l'attribution directe de contrats de services publics : 2,3 opérateurs ou plus feront une offre pour la gestion d'une ligne ou d'un groupe de lignes pour une période limitée. D'ordinaire, l'offre la moins chère obtient le contrat. Les travailleurs seront dans l'incertitude. Les bons emplois seront remplacés par des emplois précaires ou les postes de travail seront complètement supprimés. Dans le transport de passagers, les personnels à bord des trains seront particulièrement en danger.

Le statut actuel des cheminot(e)s des opérateurs ferroviaires historiques est menacé.

La Commission du Transport du Parlement européen a admis ses effets et a adopté une disposition qui oblige les autorités compétentes à instaurer des normes sociales et/ou oblige le nouvel opérateur à reprendre le personnel en cas de changement. Mais ces règlements seront-ils vraiment étanches ?

La position des entreprises ferroviaires intégrées : Il existe une priorité dogmatique de séparer le gestionnaire d'infrastructure de la production avec l'idée libérale que cela engendrera l'accroissement de la concurrence. Les entreprises intégrées seront toujours tolérées mais sous des conditions

extrêmement contraignantes. Les victimes seront les cheminot(e)s. Il sera plus difficile d'assurer la sécurité de l'emploi et ce, y compris pour les travailleurs avec des tâches de sécurité. Les conditions pour maintenir et améliorer les conditions de travail seront plus difficiles. Le droit à des conditions de travail décentes pour tous les cheminot(e)s sera fortement menacé.

• **Que voulons-nous des membres du Parlement ?**

- Rejet de la proposition de libéralisation du transport ferroviaire de passagers.
- Rejet de davantage d'éclatement entre le gestionnaire d'infrastructure et la production et la mise en péril des entreprises intégrées.
- Respect du droit des états membres à organiser le service public des transports de la meilleure manière qu'il soit en tenant compte des besoins particuliers des citoyens et des régions.
- Assurance que les droits et les conditions de travail des cheminot(e)s soient protégés, puisqu'il y a des prérequis en matière de sécurité, de bon fonctionnement et une haute qualité de service ferroviaire.
- Ne pas toucher au droit de grève, rejet de l'introduction du service minimum en cas de grève.
- Se souvenir que les services ferroviaires sont des services publics !!



Que faire ? Aller à Strasbourg !!

ETF appelle à un rassemblement à Strasbourg
devant le Parlement européen de 13h à 15h30.

Le 25 février 2014, faisons entendre notre voix au Parlement européen !

La CGSP-ACOD appelle les Cheminot(e)s à y participer

*Serge Piteljon
Secrétaire général*

Réunion du Comité « Masse d'habillement » du 16 décembre

Faillite de la firme UDC

Le 16 décembre s'est tenue une réunion du Comité de la Masse d'habillement en raison de la faillite imminente de la Société UDC qui a en charge la fourniture des uniformes pour BMO.01 et BMO.02.

L'Administrateur de la société UDC est décédé, et la firme est dans une situation critique.

Un curateur a été nommé, avec lequel la SNCB a pris contact dès le 11 décembre.

Ce dernier a l'intention de déclarer UDC en faillite, avec comme conséquence immédiate pour le personnel SNCB que plus aucune pièce ne peut sortir des ateliers UDC.

Le curateur est à la recherche d'un repreneur qui accepterait les mêmes conditions et qui donnerait des garanties sérieuses afin d'honorer le contrat qu'UDC avait avec la SNCB.

Il y aurait trois repreneurs potentiels.

Dès que le repreneur sera connu, une réunion du Comité de la Masse d'habillement se tiendra à nouveau.

Ce qui précède signifie bien évidemment (malheureusement) qu'il y a blocage dans l'approvisionnement des agents.

Le timing du renouvellement 2014, initialement prévu en mars ne pourra être respecté.

Les commandes passées ne sont pas perdues, elles sont enregistrées dans une base de données et seront transmises au nouveau repreneur dès que

celui-ci sera connu, ce qui pourrait prendre plusieurs mois.

Un avis au livre d'ordre informera les agents.

Eu égard à cette situation indépendante de la volonté des agents, il a été obtenu un minimum de souplesse dans le « Dress Code » de la part des CAT.

*Pour la CGSP
Ch. Martin
L. Jean
M. Griselin*

Compte rendu de la sous-commission paritaire nationale

du 15 janvier 2014

C'est le nouveau Directeur général HR qui ouvre la séance et s'exprime par une déclaration au cours de laquelle, il insiste sur la qualité du dialogue social et sa volonté de le voir se réaliser.

Dans cette perspective, il est, selon lui, indispensable de mettre en place rapidement la structure du dialogue social afin que les nouveaux organes paritaires puissent entrer en vigueur à partir du 1/03/2014.

De même, il s'engage à entamer dans les meilleurs délais les pourparlers en vue d'un futur accord social.

La CGSP tient à lui souhaiter la bienvenue et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous nous inscrivons pleinement dans son ambition de concrétiser un dialogue social de qualité et espérons que 2014 permettra sa réalisation.

Au cours de notre déclaration, nous intervenons afin de connaître le modèle de structure du dialogue social.

Nous mettons en exergue les mauvaises conditions dans lesquelles a été organisée la première séance centralisée d'accueil des nouveaux agents recrutés.

En effet, nous devons déplorer le manque de temps laissé aux OR afin de se présenter dans de bonnes conditions.

- Nous appelons la Direction à revoir cette organisation et insistons pour souligner qu'un accueil au niveau

régional (district) nous paraît mieux approprié.

- Nous demandons l'organisation d'épreuves passerelles afin de permettre aux agents non statutaires de différents grades de devenir statutaires.
- Nous réclamons des informations au sujet des restaurants d'entreprise ainsi que sur le transfert des allocations familiales.

Il est urgent pour ces deux dossiers qu'une information claire soit communiquée au personnel.

Le Président répond :

- qu'il s'agissait de la première séance d'accueil organisée selon les nouvelles

dispositions, dès lors, il est convaincu que cette organisation est perfectible. Une évaluation sera organisée par HR Rail à laquelle seront conviés les représentants des OR ;

- qu'une planification d'examens vers des grades statutaires sera prévue ;
- au sujet des restaurants d'entreprise, que le Comité de Direction de Holding a, en décembre 2013, arrêté son choix quant à l'entreprise choisie.

Cette décision doit encore être entérinée par le CA de HR Rail.

Une information sera communiquée lors de la prochaine SCPN.

- que, dans le cadre du transfert du service des allocations familiales vers l'ONAFTS et selon ses informations, les agents concernés auraient marqué peu d'intérêt pour un détachement vers cet organisme (seuls 3 seraient potentiellement intéressés).

Toutefois, il précise que pour la réunion du 5 février, des propositions concrètes en faveur de ces agents seront communiquées.

- que la mise en place de la structure des organes paritaires devra intervenir pour le 1/03/2014. Cela implique d'adapter le Statut et les RGPS 548, 550 ainsi que les Œuvres sociales.

Dès lors, il propose un calendrier de réunions mensuelles, à savoir : les 23 et 29 janvier ainsi que les 7, 13 et 20 février. La conclusion de ces travaux devant être proposée à la CPN du 26/02/14.

Ordre du jour

Reformes B-MO1 et B-MO2

À la demande des OR, un état des lieux relatif aux réformes B-MO1 et B-MO2 est présenté.

Concernant B-MO1, il est expliqué qu'à ce jour, les 5 managers de District sont installés, que 4 managers « compétences » sur 5 sont en place (il en manque 1 au SE), que 3 managers « opérations » sur 5 sont également en place (il en manque 1 au District Centre et 1 au District Nord-Ouest) et que les avis d'appel à candidatures pour ces vacances sont publiés avec comme date limite d'inscription le 17 janvier. La sélection devrait se faire très rapidement.

Ensuite, il nous est précisé que contrairement à l'information initiale donnée lors de la SCPN du 8 mai 2013, toutes les 21 zones seront dirigées par un rang 3, en l'occurrence un (premier) chef instructeur d'accompagnement (ald 16 rangs 3 et 5 rangs 4).

À notre inquiétude par rapport aux futures perspectives de promotions pour les lauréats « Instructeurs », il nous est répondu que des postes continueront à exister au sein des Districts, aux côtés des managers « Compétences et Opérations ».

Contrairement à nos collègues de la CSC Transcom, nous réclamons que toutes ces nouvelles installations se fassent le plus rapidement possible, mais insistons pour que les règles HR soient respectées en termes de désignation de siège de travail, notamment pour celles et ceux qui détiennent déjà le grade.

Enfin, nous profitons de la présence du Chef de service ff de B-MO1 pour d'une part exiger que toutes les initiatives prises par les managers de District soient avalisées par ses soins et applicables nationalement, et d'autre part lui rappeler notre inquiétude en regard à la pyramide des âges dans certains dépôts. Il est urgent qu'un contingent de recrutements tenant plus encore compte de ce paramètre soit décidé.

Interrogé au sujet de la reprise par sa Direction des annonces aux voyageurs,

le représentant B-MO2 indique que 264 agents sont nécessaires pour assurer cette activité et que le nombre d'agents actuellement occupés à ces tâches est identique. Des solutions ont été recherchées avec la Direction Infrabel-Réseau pour l'élaboration des tableaux de service et pour les formations, les agents inaptes sont utilisés pour le suivi de « EMMA ».

À la question de l'encadrement en cabine des agents infos-traffic, il nous est répondu que ce sujet fait également l'objet d'une discussion avec Infrabel-Réseau, les moyens humains disponibles à B-MO2 étant insuffisants. Nous insistons pour être tenus au courant du suivi de ce dossier concernant du personnel de sécurité.

1) Approbation des PV n° 1108, 1110, 1111, 1112 et 1113

- Nous revenons sur le dossier des P6 et l'application des dispositions de l'avis 32P/89.

Le représentant d'Infrabel précise que le CD est informé de la situation et s'est confié comme mission d'en surveiller l'évolution avec l'objectif d'en assurer progressivement la réalisation.

Le CD de la SNCB agit dans le même sens et a demandé à chaque direction de surveiller l'évolution des P6 dans le but de les exécuter.

Les jours de crédit en retard à la SNCB se comptent par millier. Chaque responsable de direction doit analyser et justifier ces situations anormales.

Le suivi sera assuré en SCPN.

- Nous demandons que, conformément à la proposition du président de la CPN, des initiatives soient prises en vue de rediscuter de la problématique de l'utilisation d'Internet, e-mail et espaces de stockage informatique professionnels.

- Le représentant de la SNCB communique qu'au 1/01/2014, 46 ETP étaient occupés au CHW Monceau. Les besoins pour les activités liées au CHW sont de 20 ETP, au-delà 11 ETP seront utilisés à des tâches alternatives.

Les 15 ETP excédentaires se verront proposer une réaffectation à l'AT de Charleroi ou au PE de Châtelet.

2) Affectation dans la nouvelle structure

Le document présente les principes HR organisant l'affectation des agents au sein de la nouvelle structure.

Il est confirmé que cette opération n'entraînera pas de modification géographique du siège de travail des agents.

Toutefois, tout agent aura la possibilité d'introduire un recours en cas de désaccord à l'encontre de sa nouvelle affectation.

Les recours seront examinés par HR Rail.

À cet égard, nous insistons sur le rôle prépondérant des CPR en la matière.

3) Conditions d'accès au grade d'agent de métier

La direction propose d'actualiser les conditions d'accès à ce grade en prévoyant l'organisation d'une épreuve professionnelle, précédée d'une séance d'information obligatoire.

Cette épreuve compterait deux parties (écrite et entretien).

Nous intervenons au sujet de l'impact de cette proposition pour les agents à reclasser ainsi que sur les aptitudes médicales liées à certaines fonctions de sécurité prévues dans les attributions de ce grade.

Il nous est répondu que le reclassement d'agents inaptes reste d'application sur des postes réservés et que les règles en la matière ne sont pas modifiées.

Les aptitudes médicales restent identiques à celles en vigueur aujourd'hui puisque les attributions ne sont pas modifiées.

À titre d'information, B-MO recrutera 61 agents de métier en 2014 (30 F + 31 N)

Le document est approuvé

4) Conditions d'accès au grade d'agent du triage

La proposition est identique au document précédent.

Le document est approuvé.

5) Organisation d'une épreuve spéciale pour l'accès à l'emploi statutaire de secrétaire administratif

HR-Rail propose d'organiser une épreuve spéciale permettant aux secrétaires administratifs non statutaires d'accéder à l'emploi statutaire de secrétaire administratif.

Le document est approuvé.

6) Interdiction de recrutement pour les agents qui ont été déclarés totalement et définitivement inaptes à leurs fonctions normales et qui ont été pensionnés

Il est proposé une interdiction de recrutement pour tout emploi à l'égard des agents qui ont été pensionnés prématurément :

- après avoir renoncé à la rééducation ou refusé d'être reclassés ;
- suite à une remise au travail inopérante rendant la réaffectation ou le reclassement impossible.

Après un échange de vues relatif au maintien des droits statutaires, le document est approuvé.

7) Inscription aux épreuves

Remplacement de l'appréciation favorable du chef immédiat par la détention du signallement « bon »

Il est proposé de remplacer, comme condition de participation aux épreuves, la référence à l'appréciation favorable du chef immédiat par la détention du signallement « bon ».

Le document est approuvé.

8) Vacances supplémentaires Personnel non statutaire

Le document propose une adaptation, conformément à la législation, de certaines dispositions en matière de vacances annuelles des travailleurs salariés. Certaines notions ont été redéfinies (début ou reprise d'une activité) et l'interruption de la carrière professionnelle (congé parental) ouvre le droit aux vacances supplémentaires.

Le document est approuvé.

9) Introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés pour le personnel non statutaire

Le document propose l'adaptation des nouvelles dispositions légales du statut unique entre ouvriers et employés pour le personnel non statutaire des chemins de fer belges.

Le document est approuvé.

10) Document d'information Fêtes des décorés

L'organisation par les CROS des fêtes des décorés a fait l'objet d'une étude.

En fonction des résultats de celle-ci, il est proposé d'octroyer :

- une partie fixe d'un montant maximal de 750 € ;
- une partie variable de 60 € par décoré présent à la fête. La part du conjoint pourra être reprise dans ce montant selon le choix du CROS organisateur. Ce montant est également octroyé aux invités.

La liquidation du paiement se fera uniquement sur la base des factures justificatives.

Nous intervenons pour demander de prévoir l'indexation de ces montants et pour qu'il soit tenu compte de la diminution du nombre de CROS (10 > 5) qui entraînera le dédouble-

ment des fêtes.

Nos demandes étant acceptées, le document est approuvé.

Prochaine réunion le 5 février.

Pierre Lejeune - Michel Praillet
Secrétaires nationaux

Régionale du Luxembourg

Invitation

La section de Jemelle organise, le samedi 8 mars 2014 à 12h, un dîner auquel les responsables de la section sont heureux de vous inviter.

Menus de ce repas :

Menu 1

Apéritif • Moules + Frites • Dessert et café

Prix : 20 € pour les adultes et 12 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Menu 2

Apéritif • Boulettes + Frites • Dessert et café

Prix : 10 € pour les adultes et 6 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Ambiance musicale assurée.

Le dîner aura lieu en la **salle des Variétés**, place des Déportés, derrière la gare, près du local de la voie à Jemelle (Ancienne salle Mullens).

Inscription à rentrer au plus tard le 28/02/14 auprès des responsables de la section :

Florence Pansaerts - GSM : 0498/34 78 75

Georges Louviaux - Tél. : 084/31 34 49

Le paiement peut se faire auprès des responsables cités ci-dessus ou au compte n° 001-5766144-55 de la CGSP Cheminots, 5580 Jemelle avec mention « Dîner du 8/03/2014 » ou encore le jour du dîner.

Nous en profitons pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année nouvelle, espérant que celle-ci sera riche de bonnes nouvelles pour chacun.

Espérant vous voir nombreux lors de notre dîner, veuillez accepter, cher(e)s camarades, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président, J.-M Capelle
La Secrétaire, F. Pansaerts

À LIRE

Travail et genre dans le monde

Depuis les années 1980, comment a évolué la place des hommes et des femmes dans le monde du travail en Europe, aux États-Unis, en Chine, au Japon, en Amérique latine, en Afrique, en Inde, au Maghreb et au Moyen-Orient ? Peut-on comparer, du point de vue du travail, de l'emploi, du chômage, de la formation, des régions du monde dont les histoires, les cultures et les niveaux de développement sont aussi contrastés ? Mettre en perspective ce qui semble incomparable : tel est le défi que relève cet ouvrage collectif d'une cinquantaine d'auteur(e)s du monde entier et de plusieurs disciplines.

À côté des sujets récurrents et nécessaires – écarts de salaire, évolution des métiers, conditions de travail, chômage – il traite aussi des migrations, de la mondialisation des emplois, de la protection sociale, du harcèlement, des formes de mobilisation, des nouvelles technologies, de la prostitution, etc. Cet ouvrage révèle le poids central du travail dans l'évolution des rapports sociaux de sexe et dans les processus d'émancipation des femmes. Car la question du travail n'est pas un simple domaine des études de genre : c'est une clé pour comprendre la place des femmes et des hommes dans la société.

Margaret Maruani est sociologue, directrice de recherche au CNRS. Elle dirige la revue *Travail, genre et société*. Elle est également professeure à l'université de Genève.

Margaret Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, Éd. La Découverte, décembre 2013, 466 p., 29,50 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités
- 3 /** Édito • Ils ne sont pas dangereux ; ils sont en danger !
- 4 /** Dossier • Ces traités internationaux qui menacent nos droits et nos services publics
- 7 /** Le mot qui pue • La crise
- 8 /** IRB • Bruxelles prend son avenir en main

Infos CHEMINOTS

- 9 /** Édito • Vigilance
- 10 /** Le 4^e paquet ferroviaire... Notre avenir est en péril !
- 12 /** Réunion du Comité « Masse d'habillement »
Faillite de la firme UDC
/ Compte rendu de la sous-commission paritaire nationale du 15 janvier 2014
- 15 /** Régionale du Luxembourg • Invitation
- 16 /** À lire

www.cgsp-wallonne.be
www.cheminots.be


Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB

Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11